

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire du conseil du 10 mars 2013

PROCES-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mars 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Eglise à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Présences: Messieurs Jean-Paul Rioux, Robert Forest, Philippe Leclerc et Mesdames Carmen Nicole et Nancy Lafond.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur André Leblond, maire. Sont également présents à cette séance, Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Mesdames Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et Élise Rousseau-Bérubé, inspecteur des bâtiments.

On remarque la présence de 6 citoyens.

03.2014.46

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu d'adopter l'ordre du jour du 10 mars 2014 en laissant l'item varia ouvert.

1. Ouverture de la séance / Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 10 février 2014.
3. Adoption des déboursés du mois.
4. Résolutions : Demande CPTAQ – Construction BML, Division de Sintra/lot 343-pte/agrandissement de la sablière (superficie visée 40 000m²)-Reporté; Crédit de 600 \$ sur facture de raccordement au service d'aqueduc « Manoir Rioux Belzile »; Annulation de la résolution 01.2014.23 concernant le Manoir Rioux-Belzile à la demande de l'arpenteur-géomètre Christian Couillard; Programme de crédit de taxes à la construction accordée pour l'immeuble du 34, chemin de la grève Leclerc; Résolution proposition d'entente avec le MTQ relativement à la citerne d'eau près de la route Drapeau; Résolution pour annonce dans le Guide officiel 2014-Bienvenue chez les Basques (environ 285\$).
5. Dépôt de la résolution de la MRC : Dossier Éolien.
6. Adoption du budget de l'année 2014 de la RIIP.
7. Avis de motion modification du règlement n° 188 – concernant les raccordements aux services municipaux.
8. Avis de motion et fixation de la séance d'information concernant le remplacement du règlement n° 190 relatif au Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière le long de l'estuaire du Fleuve et du Golfe du Saint-Laurent (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie).
9. Autorisation pour l'achat de classeurs.
10. Dossiers d'information : Rappel rencontre avec le comité ZIP le 12 mars 2014 à 19h.
11. Varia.
 - a. Résolution récupération des Basques-annulation de deux factures;
 - b. Résolution pour une participation à la réalisation d'un deuxième volume de la Société d'histoire et de généalogie de Trois-Pistoles;
 - c. Résolution pour que le gouvernement défraye la formation des élus pour le cours d'éthique.
12. Période de questions. Levée de la séance.

03.2014.47

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2014

Chacun des membres ayant reçu le procès-verbal du 10 février 2014, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES C/P DU MOIS

- La liste des comptes à payer est de 52 192,79 \$.
- Les prélèvements automatiques sur le compte bancaire s'élèvent à 22 654,65 \$
Prélèvements n° PR-2198 à PR-2214.
- Les salaires du mois de 25 853,53 \$ et les remboursements du capital et des intérêts sur les emprunts totalisent 5 771,62 \$.
- Les autres factures s'élèvent à 154 219,82 \$, mais le conseil municipal désire retenir le montant de la subvention accordée à la propriété du 34, chemin de la Grève Leclerc, le temps de faire quelques vérifications sur ce que veut dire la valeur initiale : est-ce la valeur inscrite sur le compte municipal de taxes ou la valeur marchande ? Le montant des autres factures s'élève donc à 152 885,38 \$.

Certificat de disponibilité de crédits n° 03-2014

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges approuve le paiement des comptes apparaissant sur les listes dressées à l'exception de la subvention accordée à la propriété du 34, chemin de la Grève Leclerc.

4. RÉSOLUTIONS S'IL Y A LIEU ET AUTRES DEMANDES**DEMANDE CPTAQ – CONSTRUCTION BML, DIVISION DE SINTRA INC. /LOT 343-PTE/AGRANDISSEMENT DE LA SABLIÈRE (SUPERFICIE VISÉE 40 000 M²)**

La décision est reportée le temps que le fonctionnaire autorisé de la municipalité doit donner son avis sur la conformité du projet tel que présenté et que certaines pièces additionnelles soient demandées à la partie demanderesse, Construction BML, division de Sintra Inc.

**CRÉDIT DE 600 \$ SUR FACTURE DE RACCORDEMENT AU SERVICE D'AQUEDUC
« MANOIR RIOUX BELZILE »**

Attendu qu'un branchement au service d'aqueduc a eu lieu l'automne dernier pour la propriété du 18 chemin de la grève Rioux;

Attendu que la facture n° 2535 a été émise le 3 décembre 2013 au montant de 1416,10 \$ représentant le temps de creusage et le temps homme;

Attendu que ladite facturation est contestée considérant que le temps passé aux travaux a été plus long que nécessaire afin de localiser la conduite d'aqueduc;

Attendu que des pourparlers ont eu lieu avec la municipalité et qu'il a été conclu qu'un crédit de 600 \$ sera accordé afin de compenser le surplus de temps;

Attendu que le conseil municipal est favorable à cette correction;

Pour ces motifs, il est proposé par Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette un chèque au montant de 600 \$ au nom de madame Raymonde Belzile pour les raisons ci-haut mentionnées à la condition qu'une lettre écrite soit adressée à la municipalité expliquant la situation et demandant un crédit.

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 01.2014.23 CONCERNANT LE MANOIR RIOUX-BELZILE À LA DEMANDE DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE CHRISTIAN COUILLARD

C'est le statu quo pour le moment en attendant d'autres développements dans ce dossier.

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À LA CONSTRUCTION ACCORDÉE POUR L'IMMEUBLE DU 34, CHEMIN DE LA GRÈVE LECLERC

Madame Elise Rousseau-Bérubé émet des commentaires à propos du « Programme d'aide au développement économique » mis de l'avant par la Corporation du Motel Industriel des Trois-Pistoles à l'égard du programme de subvention à des fins résidentielles à l'effet que le terme valeur n'est pas défini adéquatement dans ledit programme. En effet, le conseil municipal est d'accord à revoir le programme afin d'éclaircir, de déterminer et préciser le terme « valeur » pour des fins de départ du calcul du crédit de taxes à la construction à l'égard d'un immeuble ou de cas particulier. Ce dossier sera discuté en réunion de travail.

03.2014.50

RÉSOLUTION PROPOSITION D'ENTENTE AVEC LE MTO RELATIVEMENT À LA CITERNE D'EAU PRÈS DE LA ROUTE DRAPEAU

Il est proposé par Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte l'offre du ministère des Transports du Québec de verser une somme compensatoire de 25 500 \$ vu le démantèlement que le ministère s'apprête à faire avec la citerne d'eau en cas de sinistre incendie à la jonction de la route 132 et la route Drapeau. Cette somme est estimée à partir des coûts de construction de la citerne construite à proximité de la propriété de monsieur Jean-Marie Lafrance.

De plus, le conseil municipal prendra les mesures nécessaires pour aviser monsieur Pascal Rousseau, directeur des services incendies de Trois-Pistoles de cette situation et comme alternative, le maire propose de s'approvisionner temporairement au lac à truite de monsieur André Leblond, maire de la paroisse.

De son côté, le directeur général, Denis Ouellet est mandaté pour signer l'entente avec le ministère des Transports du Québec.

03.2014.51

RÉSOLUTION POUR ANNONCE DANS LE GUIDE OFFICIEL 2014-BIENVENUE CHEZ LES BASQUES (ENVIRON 285\$)

Sur une proposition de madame Carmen Nicole, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de défrayer le coût de 285 \$ concernant la parution d'une annonce publicitaire dans le guide touristique officiel « Bienvenue chez les Basques », édition 2014.

5. DÉPÔT DE LA RÉOLUTION DE LA MRC : DOSSIER ÉOLIEN

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la résolution adoptée le 25 septembre dernier par la MRC des Basques à l'égard du dossier éolien par mesure de transparence envers les municipalités de la MRC.

03.2014.52

6. ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2014 DE LA RIIP

Il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le budget de l'année 2014 de la RIIP de Trois-Pistoles et les Escoumins. Le budget est de 245 459 \$ respectivement pour les revenus et les charges.

7. AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 188 – CONCERNANT LES RACCORDEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par madame Nancy Lafond qu'à une séance ultérieure elle proposera un règlement modifiant le règlement n° 188 de construction à l'égard des frais reliés aux branchements aux services municipaux d'aqueduc et d'égout.

03.2014.52.01

Par conséquent, une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 mai 2014 à 19h30 à la salle communautaire située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.

8. **AVIS DE MOTION ET FIXATION DE LA SÉANCE D'INFORMATION CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU REGLEMENT N° 190 RELATIF AU CADRE NORMATIF POUR LE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DU SOL DANS LES ZONES EXPOSÉES À L'ÉROSION CÔTIÈRE LE LONG DE L'ESTUAIRE DU FLEUVE ET DU GOLFE DU SAINT-LAURENT (BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE)**

Le dossier est reporté en attendant la confection et la présentation d'un projet de règlement modifié au conseil municipal. Par contre, la résolution suivante est adoptée :

03.2014.53

RÉSOLUTION / AVIS FAVORABLE A UNE MODIFICATION DU REGLEMENT DE ZONAGE

Sur une proposition de madame Carmen Nicole, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette un avis favorable à effectuer des modifications au règlement de zonage n° 190, entre autres, afin de permettre la reconstruction d'un bâtiment principal résidentiel à la suite d'un sinistre autre que l'érosion côtière.

03.2014.54

9. **AUTORISATION POUR L'ACHAT DE CLASSEURS**

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de classeurs latéraux pour les besoins municipaux.

10. **DOSSIER D'INFORMATION**

Rappel rencontre avec le comité ZIP le 12 mars à 19h

11. **VARIA**

03.2014.55

CRÉDIT / FICHE DIVERS / AU COMPTE DE RÉCUPÉRATION DES BASQUES

Attendu qu'un solde 8,54 \$ apparaît dans la fiche de récupération des Basques et qu'il y lieu de l'annuler compte tenu du temps écoulé, et ce à la demande de madame Marie-Josée Bérubé;

Attendu que le conseil municipal est consent;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu unanimement que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges crédite la somme de 8,47 \$ dans la fiche « Divers n° 1010 » au nom de Récupération des Basques.

03.2014.56

PARTICIPATION AU PROJET DE LIVRE PORTANT SUR LES FERMES DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES LA NOUVELLE PUBLICATION DE LA SHGTP

Sur une proposition de monsieur Robert Forest, il est résolu unanimement que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges participe financièrement au projet portant sur une nouvelle publication de la Société historique et généalogique de Trois-Pistoles pour un montant de 1500 \$ réparti sur deux versements égaux de 750 \$ payable en 2014 et 2015.

03.2014.57

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-ÉLOI / FORMATION CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de produire une résolution demandant au gouvernement de défrayer au complet les formations des élus pour les comportements éthiques suite aux élections municipales. Compte tenu que le gouvernement exige que les nouveaux membres d'un conseil suivent cette formation, il serait appréciable que le gouvernement en défraye les coûts.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont portées sur la citerne du 3^e rang ouest en attente d'être fonctionnelle, sur la contestation de valeurs au nouveau rôle triennal; sur le dossier éolien / implication financière / municipalités /MRC / mesures d'atténuation et acceptation sociale.

Monsieur Bruno Albert discute avec le conseil de son dossier de vente de sa grange située en zone agricole. On suggère à monsieur Albert de communiquer avec monsieur Benoit Rheault.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

A 21 heures 15 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de monsieur Philippe Leclerc, la séance est levée.

Denis Ouellet, d.g./sec-très.

André Leblond, maire¹

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées